

# Projet d'établissement 2015-2019

## DE L'IME-SESSAD DU HAUT-VAR



*IME et SESSAD du Haut-Var*  
*Chemin Pin Bernard BP n°6,*  
*83690 Salernes Tel : 04 94 85 94 03, [contact@ime-salernes.com](mailto:contact@ime-salernes.com)*

# Sommaire

## Chapitre 1 : l'établissement dans son environnement

Présentation générale	1
Le dispositif d'accompagnement proposé par l'IME	2
L'organisation de l'établissement et la démarche d'élaboration du projet d'établissement	3
Un retour sur les cinq précédentes années	4

## Chapitre 2 : la stratégie de l'établissement

Evolutions structurelles	7
La délocalisation d'une unité	9
La coopération et l'ouverture sur l'extérieur	9
La professionnalisation accrue de la SIPFP	10
Le SESSAD et son évolution	11

## Chapitre 3 : le projet d'accompagnement et de prise en charge

Le projet individualisé d'accompagnement : PIA	12
La prise en charge médicale et paramédicale	13
La démarche d'amélioration continue de la qualité	15
La recherche de l'amélioration des droits des usagers et de leur famille	15
L'après IME	16

## **Chapitre 4 : les moyens**

<b>La gestion des ressources humaines</b>	<b>17</b>
<b>Les prestations logistiques</b>	<b>18</b>
<b>Un partenariat renforcé avec l'ESAT du Haut var</b>	<b>19</b>
<b>La communication interne et externe</b>	<b>20</b>
<b>Le plan d'action du projet d'établissement</b>	<b>22</b>

## **ANNEXES**

<b>Annexe 1 : Tableau des actions prévues par le Projet d'établissement 2010-2014</b>	<b>28</b>
<b>Annexe 2 : La démarche d'élaboration du projet d'établissement</b>	<b>31</b>
<b>Annexe 3 : Analyse de l'enquête de satisfaction à destination des familles</b>	<b>33</b>

# Chapitre 1 : l'établissement dans son environnement

## >Présentation générale

L'institut médico-éducatif (IME) du Haut Var est un établissement médico-social public à caractère local. Son histoire remonte au début du vingtième siècle : un hôpital est ainsi ouvert en 1915, il sera transformé en aérium puis en IME en 1966. Un important projet architectural achevé en 2005 a permis la rénovation d'une partie de l'établissement.

Identifié aujourd'hui comme établissement médico-social au sens de l'article 15 de la loi du 2 janvier 2002 (article L.312-1 du code de l'action sociale et des familles), l'IME s'inscrit dans le champ de l'éducation spéciale.

L'éducation spéciale associe des actions pédagogiques, psychologiques, sociales, médicales et paramédicales. Elle peut être entreprise avant et poursuivie après l'âge de la scolarité obligatoire. Les annexes XXIV issues du décret n° 89 798 du 27 octobre 1989 encadrent le fonctionnement des établissements accueillant des enfants et adolescents présentant des déficiences intellectuelles ou souffrant d'inadaptation. Elles définissent les missions de ce type d'établissement à savoir favoriser l'épanouissement, la réalisation de toutes les potentialités intellectuelles, affectives et corporelles,

l'autonomie maximale quotidienne sociale et professionnelle (article 2). L'accompagnement doit tendre à assurer l'intégration dans les différents domaines de la vie. Les principaux axes de la prise en charge sont l'accompagnement de la famille et de l'entourage habituel de l'enfant, adolescent ou jeune adulte, les soins et les rééducations, la surveillance médicale régulière, ainsi que la prise en charge de la déficience et des situations de handicap.

L'enseignement et le soutien pour l'acquisition des connaissances et l'accès à un niveau culturel optimum, les actions tendant à développer la personnalité, la communication, la socialisation sont autant d'éléments essentiels de l'éducation spéciale.

## L'ouverture des nouveaux bâtiments

L'établissement a achevé en 2015 des constructions importantes destinées à recevoir d'une part un internat et les salles de classe ou éducatives de la section trouble du spectre autistique (TSA, appelé aussi TED), et d'autre part les nouveaux locaux de la section d'initiation et de première formation professionnelle (SIPFP) : les ateliers professionnels et notamment le restaurant d'application ainsi que les salles éducatives. Ces locaux

étaient jusqu'alors situés à la Gare.

Ces constructions représentent plus de 4 500 000 euros: 3 300 000 euros pour l'internat TED et 1 200 000 euros pour les locaux de la SIPFP. Les ateliers de la SIPFP ont été conçus et aménagés afin de permettre aux jeunes d'évoluer dans un environnement se rapprochant du milieu professionnel. L'objectif est de les préparer dans les meilleures conditions possibles à une vie professionnelle demandant le respect de certaines règles. Le restaurant d'application sera dans cet objectif ouvert aux clients extérieurs trois jours par semaine.



## Les valeurs de l'IME du Haut Var

Les axes fondamentaux de l'établissement sont :

- adapter la prise en charge aux besoins particuliers des jeunes accueillis
- répondre à une mission de service public
- satisfaire à une mission territoriale
- associer les familles et les usagers aux projets de prise

en charge tout au long de leur parcours institutionnel  
-promouvoir l'ouverture de la structure sur l'extérieur  
-favoriser l'intégration de l'établissement dans la cité

### >Le dispositif d'accompagnement proposé par l'IME

L'IME du Haut Var dispose de 83 places réparties en 3 sections. Il est ouvert en moyenne 208 jours par an et assure une prise en charge des jeunes sur 204 jours (les jeunes sont présents tout le mercredi). L'IME reste ouvert durant la première semaine des vacances scolaires.

Il est composé de :

- **une Section d'Education et d'Enseignement Spécialisée** : SEES
- **une Section d'Initiation et de Première Formation Professionnelle** : SIPFP
- **une Section d'accompagnement et d'enseignement spécialisé** : SAES
- **7 internats**
- une école en interne ou « unité d'enseignement »
- **un service d'enseignement spécialisé et de soins à domicile-centre de formation des apprentis-formation adaptée**: SESSAD- CFA-FA.

### La SEES

Elle accueille des enfants de 6 à 14 ans, en mixité, provenant de périmètres géographiques donnés dont la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) a évalué qu'ils tireraient bénéfices à être accueillis dans un établissement spécialisé. Ces enfants peuvent être accueillis, soit en semi internat, soit en internat pour des motifs divers (distances géographiques trop importantes, milieu familial en difficulté, besoins pédagogiques...).

Ces jeunes sont répartis en groupes en fonction de leur âge et de leurs problématiques.

### La SIPFP

Elle accueille des jeunes, filles et garçons, à partir de 14 ans provenant d'un périmètre géographique donné et pour lesquels la MDPH a évalué qu'ils tireraient bénéfice d'un accueil dans un établissement spécialisé. Ces adolescents sont accueillis soit en semi internat soit en internat pour des motifs divers (éloignement géographique, besoins pédagogiques, distanciation avec la famille dans la perspective d'une orientation en milieu adulte...).

La SIPFP est composée de deux pôles :

- Le pôle apprentissage et accompagnement (PAA)
- Le pôle pré professionnel et professionnel (PP)

Le PAA accueille des jeunes n'ayant pas suffisamment de capacités pour envisager une orientation en milieu professionnel. Le pôle a vocation à les préparer à une future orientation en foyer de vie. Il est composé de deux groupes repartis selon des critères d'âge : accompagnement à la vie sociale (AVS) 1 et 2. Les actions éducatives, pédagogiques et thérapeutiques envers ce pôle tendent à développer le meilleur niveau possible d'autonomie et de socialisation en fonction des compétences et aptitudes de chaque jeune. Ces groupes n'ont pas un objectif d'apprentissage professionnel mais visent davantage l'apprentissage de l'autonomie et également le bien-être individuel.

Le pôle PP est composé de 4 groupes. Les missions principales du pôle professionnel (PP) sont axées autour de la construction de l'identité, de l'épanouissement individuel et de la socialisation. La finalité de l'accompagnement est de proposer aux jeunes le projet d'orientation professionnelle adapté à leurs besoins.



## La SAES

L'établissement dispose depuis la rentrée 2010 d'un pôle accueillant des jeunes atteints de troubles du spectre autistique : TSA (ou trouble envahissant du développement : TED) de 18 places. Les jeunes ont entre 6 à 20 ans, et sont accueillis soit en semi-internat :

- 1 groupe SAES 1 : (6-10 ans) de 6 places
- 1 groupe SAES 2 : (10-14 ans) de 6 places
- 1 groupe SAES 3 : (14-20 ans) de 6 places

## Les internats

L'IME, depuis l'ouverture des nouveaux locaux, dispose de 7 internats :

- L'internat Saint-Clair qui accueille 6 filles (et un séquentiel) entre 17 et 20 ans. Elles sont en journée dans les groupes AVS.
- L'internat Pin Bernard qui accueille 9 garçons et un séquentiel
- L'internat Saint-Loup qui accueille 9 filles ou garçons provenant de la SEES et une place séquentielle.
- L'appartement Terrasse qui accueille 5 jeunes femmes (et une place séquentielle) qui ont entre 17 et 20 ans et plus provenant du pôle PP.
- L'appartement qui accueille 7 jeunes femmes âgées de 13 à 21 ans. Elles sont accueillies en externat sur les pôles PAA ou PP.
- Les internats la Muie et Saint Barthélémy TSA 1 et 2 qui accueillent 8 jeunes (+2

séquentiels) atteints de troubles envahissant du développement. Les groupes sont mixtes et les jeunes sont repartis selon un critère d'âge :

\* 1 unité d'internat 6-14 ans de 4 places + 1 place d'accueil séquentiel « La Muie ».

\* 1 unité d'internat 14-20 ans de 4 places + 1 place d'accueil séquentiel « Saint Barthélémy ».

Les objectifs de travail proposés tendent à favoriser l'autonomie domestique sociale et personnelle des jeunes accueillis grâce à un accompagnement individuel ou collectif.



## L'unité d'enseignement

Conformément à l'arrêté et au décret du 2 avril 2009, « les unités d'enseignement (...) mettent en œuvre tout dispositif d'enseignement visant à la réalisation des projets personnalisés de scolarisation des élèves handicapés ou souffrant d'un trouble de la santé invalidant (...) dans le cadre des établissements et services médico-sociaux ». L'unité d'enseignement de l'IME est composée de 7 professeurs des écoles et d'un directeur pédagogique et se répartit en 7 classes :

- 1 pour la SAES
- 3 pour la SEES

- 3 pour la SIPFP

Les ateliers transversaux : ce sont des ateliers décloisonnés proposés à différents groupes et qui invitent en générale les jeunes à se rencontrer. Les ateliers transversaux sont : la balnéothérapie, l'atelier Terre et sport.

## Le service d'enseignement spécialisé et d'enseignement à domicile : SESSAD

L'établissement dispose d'un SESSAD de 10 places ouvert depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009. Il apporte aux jeunes un accompagnement et une aide à l'autonomie par un soutien éducatif, pédagogique et thérapeutique individualisé. L'objectif est de développer les services proposés, d'aller vers des publics différents et de diversifier les coopérations (Cf. Chapitre 2-6).

## >L'organisation de l'établissement et la démarche d'élaboration du projet d'établissement

### Les instances

L'établissement dispose d'un **conseil d'administration** de 12 membres. Il est présidé par le maire de la commune de Salernes et se réunit quatre fois par an à minima.

Le **conseil de la vie sociale** (CVS) accueille des représentants des usagers et des familles. Cette instance est un lieu d'échange et d'expression sur toutes les questions touchant au fonctionnement de l'établissement. L'objectif de cette instance est de favoriser la participation des usagers à la vie de l'IME. Dans l'enquête de satisfaction à destination des familles, environ 25% des familles disent ne pas connaître ou peu le CVS.

Le **comité technique d'établissement** (CTE) et le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) sont pour leur part composés de représentants du personnel de l'IME. Ces instances sont notamment consultées sur les matières relatives à l'organisation du travail et à la prévention des risques professionnels. Les élections professionnelles de décembre 2014 ont permis la création d'une section syndicale qui a pour vocation de défendre des droits ainsi que les intérêts matériels et moraux tant collectif qu'individuels des agents travaillant à l'IME.

### La démarche d'élaboration du Projet d'établissement

Pour l'élaboration de ce projet d'établissement 2015-2019, l'établissement, après avoir créé un groupe de travail composé de professionnels, s'est appuyé sur différents documents :

-Le précédent projet d'établissement : un bilan des actions réalisées ou non a été fait afin de reprendre celles qui restaient pertinentes pour ce projet d'établissement (**Cf. annexe 2**)

-Les rapports d'évaluation interne et externe : les préconisations de l'évaluateur externe ont été reprises notamment en ce qui concerne l'élaboration de ce document (mise en place d'un comité de suivi commun à tous les documents institutionnels).

-Les recommandations de bonnes pratiques de l'Agence Nationale de l'Évaluation et de la qualité des Établissements et Services sociaux et Médico-sociaux (ANESM) relatif à l'élaboration du projet de service ou d'établissement : recueil de l'avis des familles, d'un maximum de professionnels, des autorités de tarification...

Après validation de la direction, le document final a été présenté pour avis au CVS et au CTE puis approuvé en Conseil d'administration.

### >Un retour sur les cinq précédentes années

Bilan du précédent Projet d'établissement :

(**Cf. tableau en annexe 1**)

### Les évaluations interne et externe

L'évaluation interne permet à un établissement de faire un constat à un moment précis sur l'ensemble de son fonctionnement en vue de l'amélioration continue de la qualité et de la satisfaction des besoins des usagers. Réalisé en 2010 à l'IME de Salernes, cette évaluation interne a lancé une dynamique de réflexion sur l'organisation et les pratiques de l'établissement. Six groupes de travail, composés de professionnels, ont été créés permettant ainsi la rédaction d'une synthèse et de 10 fiches action. L'objectif était d'améliorer le fonctionnement de l'institution et la prise en charge des jeunes accueillis.

L'évaluation externe a été menée en 2014 par l'APAVE Certification, cette évaluation a donné lieu à un rapport très positif sur les conditions de prise en charge des usagers et de travail des professionnels. Dans le document final, l'évaluateur externe distingue les points forts et les points faibles de l'institution.

### Les forces de l'établissement :

- Une taille importante mais une organisation en petits groupes qui permet d'avoir un établissement à taille humaine

- Une individualisation accrue de la prise en charge des jeunes

#### **Les faiblesses de l'établissement :**

- Un manque d'appropriation des recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM par les professionnels
- Faire une évaluation précise des réalisations des actions prévus dans le précédent projet d'établissement avant la rédaction du prochain PE et mettre en place un outil de suivi pour le suivant

Ces remarques ont été intégrées à l'actuel projet d'établissement, notamment sur la question du suivi de ce dernier (Cf. 4.5).

#### **L'enquête de satisfaction à destination des familles**

L'enquête de satisfaction à destination des familles a été diffusée par voie postale fin mars 2015 à toutes les familles des jeunes pris en charge par l'IME. (Cf annexe 3)

Le taux de réponse a été de 37.60%. Globalement les avis des familles ayant répondu étaient très positifs et la question sur l'évolution générale de l'établissement a emporté une quasi-unanimité : 90,48% des répondants pensent que l'établissement évolue positivement

ou très positivement. Aucune des réponses reçues n'indique que l'établissement évolue négativement.

Des questions spécifiques liées au projet d'établissement ont été posées afin de recueillir l'avis des familles sur les principaux enjeux (coopération avec le secteur psychiatrique, évolution du SESSAD, service de suite, création d'une unité délocalisée...).

Les avis ont été, pour toutes ces questions, majoritairement positifs.





## Chapitre 2 : la stratégie de l'établissement

### >Evolutions structurelles

Les enjeux de ce Projet d'établissement sont clairement repérés et affirmés :

- La **plurivalence** : la spécialisation dans deux types de prise en charge :
  - ✓ les publics atteints de déficience intellectuelle (DI)
  - ✓ trouble du spectre autistique (TSA)
- La **mise en œuvre d'un parcours coordonné** pour l'usager et pour ce faire le développement de coopérations avec :
  - ✓ l'école primaire de Salernes
  - ✓ vers l'agglomération de Draguignan : création d'une **classe délocalisée** et **création d'un SESSAD Pro** pour les ULIS (unités localisées pour l'inclusion scolaire) collèges et lycées.
- La **professionnalisation accrue des ateliers de la SIPFP** : l'objectif étant de devenir attractif afin d'accueillir en séquentiel les jeunes du milieu scolaire ordinaire.

Pour décliner ces objectifs, l'IME va développer les alternatifs à l'accueil à temps plein et signera des conventions avec des établissements médico-sociaux et

des écoles et collèges du milieu ordinaire.

Il s'agit de permettre une prise en charge séquentielle, c'est-à-dire permettre à un jeune de partager son temps hebdomadaire entre l'IME, et le milieu ordinaire, dans le respect de son projet individualisé d'accompagnement (PIA) élaboré en étroite collaboration avec le jeune et sa famille. Une convention explicitant les coopérations avec les différentes structures sera essentielle afin de créer un cadre protecteur pour les jeunes et les structures.

Afin que cette coopération puisse avoir lieu il est important que la tarification découlant de ces coopérations ne lèsent aucune structure. Le système de tarification de l'IME au prix de journée ne facilite pas les coopérations en vue d'une prise en charge séquentielle des jeunes. L'IME du Haut var continuera à exprimer auprès des autorités de tarification, sa volonté de signer un **contrat pluriannuel d'objectif et de moyen (CPOM)**.



Objectifs opérationnels	Actions programmées
<ul style="list-style-type: none"> <li>Améliorer les pratiques en tenant compte des différentes démarches passées</li> </ul>	<p>Mettre en œuvre les préconisations de l'évaluateur externe</p> <hr/> <p>Renouveler les enquêtes de satisfaction à destination des familles tous les trois ans</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Coopérer avec les acteurs extérieurs pour favoriser une prise en charge diversifiée</li> </ul>	<p>Se mettre en lien avec la commission d'orientation de la CDA PH pour proposer de mettre en place une orientation multiple</p> <hr/> <p>Trouver des partenariats avec d'autres établissements médico-sociaux</p> <hr/> <p>Se mettre en lien avec l'inspection académique pour établir une convention entre un établissement de l'Education nationale et l'IME afin de permettre une prise en charge séquentielle et alternée de jeune</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Envisager de nouvelles tarifications</li> </ul>	<p>Se porter volontaire comme site d'expérimentation pour une éventuelle nouvelle tarification des IME</p> <hr/> <p>Renouveler les demandes de signature de CPOM</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Promouvoir le CVS</li> </ul>	<p>Au moment de l'admission et de la délivrance des documents obligatoires prévus la loi du 2 janvier 2002, rappeler oralement le rôle et le mode de participation des familles et des jeunes au CVS.</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Suivi du Projet d'établissement</li> </ul>	<p>Mettre en place un comité de suivi démarche qualité, chargé aussi de réactualiser le Projet d'établissement. Il se réunira une fois par an, afin de faire le bilan et permettre l'adéquation entre le Projet d'établissement et la réalité. Ce groupe de travail pourra modifier le document si besoin est.</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Améliorer les pratiques en tenant compte des différentes démarches passées</li> </ul>	<p>Mettre en œuvre les préconisations de l'évaluateur externe</p> <hr/> <p>Renouveler les enquêtes de satisfaction à destination des familles tous les trois ans</p> <hr/> <p>Maintenir les enquêtes pour les entrants et les sortants tous les ans</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Développer le projet de prise en charge</li> </ul>	<p>Lancer une réflexion sur la création d'une unité de vie de quatre garçons</p>

## >La délocalisation d'une unité

Une unité délocalisée est une classe de l'école spécialisée de l'IME de Salernes qui est située dans les locaux d'un établissement scolaire ordinaire du type école élémentaire. Cette création s'inscrit dans une démarche d'inclusion sociale et pédagogique en faveur de ses élèves. Elle répond en partie aux préconisations de la loi

du 11 février 2005 sur le parcours de formation des élèves en situation de handicap : ce parcours doit prioritairement s'effectuer en milieu ordinaire ou à temps partagé entre une unité d'enseignement et un établissement scolaire ordinaire.

L'objectif d'inclusion sociale et pédagogique d'une classe délocalisée se met en œuvre en faisant participer le plus possible les élèves provenant de l'IME à la vie et aux

apprentissages de la communauté éducative (participation aux temps de repas, aux temps de récréation etc..). La création de cette unité délocalisée permettra d'augmenter les chances de socialisation et de réussite scolaire.

Cette délocalisation est prévue pour la rentrée scolaire 2016, mais les préparatifs (recherche de locaux et création d'un partenariat progressif) débuteront dès la rentrée scolaire 2015.

Objectifs opérationnels	Actions programmées
<ul style="list-style-type: none"><li>Créer une unité délocalisée de la SEES pour la rentrée scolaire 2016</li></ul>	Monter le projet dès la rentrée 2015 en recherchant les locaux et mettant en place un partenariat progressif

## >La coopération et l'ouverture sur l'extérieur

La signature d'un groupement de coopération sanitaire et médico-social (GCSMS) avec l'hôpital psychiatrique de Pierrefeu est prévue afin de permettre une meilleure formation des

professionnels face aux problématiques que rencontrent certains jeunes.

De manière plus générale, les coopérations avec les autres établissements médico-sociaux et plus précisément ceux accueillants des adultes en situation de handicap, seront favorisées. L'objectif est aussi de rencontrer et de dé-

couvrir d'autres établissements médico-sociaux afin de permettre aux professionnels de découvrir d'autres pratiques, d'autres modes de fonctionnement et d'autres spécificités, renseigner et rassurer les familles pour les futures orientations.

Objectifs opérationnels	Actions programmées
<ul style="list-style-type: none"> <li>Promouvoir les activités pratiquées à l'IME et notamment le restaurant d'application</li> </ul>	Créer la 1 <sup>ère</sup> édition de Master chef des restaurants d'application
<ul style="list-style-type: none"> <li>Continuer les échanges avec les autres établissements sociaux et médico-sociaux</li> </ul>	<p>Convention de coopération avec des établissements pour adultes pour mieux préparer la sortie des jeunes adultes</p> <hr/> <p>Continuer à recevoir les professionnels en stage (AMP ...)</p> <hr/> <p>Continuer à favoriser les stages des jeunes dans d'autres établissements et recevoir les jeunes d'autres institutions à l'IME</p> <hr/> <p>Mettre dans le plan de formation des professionnels des visites d'autres établissements dans l'objectif de s'enrichir de la rencontre d'autres exemples et d'autres pratiques</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Signature d'un GCSMS avec l'hôpital psychiatrique de Pierrefeu</li> </ul>	Signature du GCSMS avec le secteur psychiatrique pour, dans un premier temps, aider à la formation des professionnels et à les sensibiliser aux problématiques psychiatriques rencontrées chez certains jeunes.

### >La professionnalisation accrue de la SIPFP

Avec la construction des nouveaux locaux, les jeunes disposent d'un cadre permettant un apprentissage

préprofessionnel abouti. Ce nouveau cadre de travail va permettre aux jeunes, après un temps d'adaptation nécessaire, d'intégrer le plus possible les règles professionnelles.

L'ouverture du restaurant d'application trois jours par semaine à la clientèle permettra aux jeunes d'avoir une formation en lien avec les exigences d'un public extérieur.

Objectifs opérationnels	Actions programmées
<ul style="list-style-type: none"> <li>Professionnalisation accrue de la SIPFP</li> </ul>	<p>Mise en place de signalétiques afin de baliser les locaux et de rendre visible les normes applicables</p> <hr/> <p>Définir des processus en intégrant des règles liées à l'hygiène (Norme HACCP) et la sécurité</p>

	<p>Créer un livret de compétences professionnelles pour les jeunes</p> <hr/> <p>Instaurer et respecter les règles préparant au mieux au monde du travail : respect des horaires, temps de pause défini et dans un lieu prévu à cet effet</p> <hr/> <p>S'appuyer sur l'ESAT de Salernes pour la mise en place de process</p> <hr/> <p>Mutualiser les formations avec l'équipe de professionnel de l'ESAT</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Faire de la SIPFP un véritable centre de formation</li> </ul>	<p>Mettre en place des coopérations avec l'extérieur et notamment le milieu scolaire ordinaire (Collège et lycée).</p>

## >Le SESSAD et son évolution

Le SESSAD créera en plus des places de SESSAD Pro afin de faciliter avec les collèges et lycées du secteur les coopérations et proposer une prise en charge médico-sociale plus complète pour ces jeunes inscrits en milieu ordinaire.

En parallèle, une convention de coopération globale sera signée entre le SESSAD de Salernes et celui du Muy (Madeleine Lemaire) afin d'améliorer la prise en charge des jeunes suivis par l'un des deux SESSAD. Les deux SESSAD répondront ensemble à l'appel à projet proposant la création de 12

places expérimentales dédiées à la problématique des 16-25 ans. Dans le cadre de cette convention des mises à disposition de professionnels pourront être mise en place afin d'assurer la prise en charge médicale, scolaire et professionnelle des jeunes.

Objectifs opérationnels	Actions programmées
<ul style="list-style-type: none"> <li>Développer le SESSAD</li> </ul>	<p>Inscrire le SESSAD CFA à un organisme de formation professionnel afin de pouvoir dispenser des formations aux organismes extérieurs</p> <hr/> <p>Créer des places à titre expérimental, pour accompagner cinq jeunes provenant de collège ou lycée du secteur</p> <hr/> <p>Répondre à l'appel à projet proposant la création de 12 places répondant à la problématique des 16-25 ans.</p>

## L'aménagement des espaces

Après les travaux de grandes envergures qui viennent de s'achever, l'IME va poursuivre les efforts d'amélioration et d'entretien des bâtiments existants.

Sera créé dans la Pinède un parcours motricité permettant aux jeunes de travailler leur condition physique tout en développant l'adresse et la coordination globale. Ce parc a en parti été financé par le Rotary club de Salernes.

La maison en pierre pourra devenir, à terme, une salle d'exposition accueillant les réalisations artistiques des jeunes de l'IME.

### Prévision de réalisation des travaux

Travaux à réaliser	Années de réalisation
Parc	2015-2016
Cour de récréation	2015-2016
Façades et changement de volet de la Villa	2015-2016
Administration	2016-2017
Aile est du bâtiment principal	2016-2017
Toitures	2016-2017
Restauration de la maison en pierre	2017-2018

## Chapitre 3 : le projet d'accompagnement et de prise en charge

### >Le projet individualisé d'accompagnement : PIA

Le précédent projet d'établissement proposait la création d'une nouvelle procédure permettant la réalisation du PIA. Celle-ci a bien été créée et répond aux recommandations de bonnes pratiques publiées par l'ANESM. Elle y intègre diffé-

rentes étapes et aspects : recueil des attentes, co-construction, participation des familles et des jeunes, prise en charge multi-professionnelle et pluridisciplinaire... L'objectif est à présent de pérenniser les pratiques et de respecter le plus possible

les temps prévus pour chaque étape.

Pour les internes présentant des problématiques spécifiques, un volet nuit sera intégré dans le PIA. Ce volet permettra de prendre en compte la dimension nuit dans leur apprentissage de l'autonomie.

Pour ce faire, une réunion aura lieu à chaque retour de vacances avec les veilleurs de nuit, la direction et les chefs de service concernés. Pour permettre une prise en charge conforme aux capacités et aux souhaits des jeunes et de leur famille, les

professionnels favoriseront les passerelles entre les différentes sections (SEES, SAES, SIPFP). Ces passerelles pourront être soit temporaires, afin d'aborder de nouvelles dimensions dans leur prise en charge ; soit définitives lorsqu'une autre

section semble mieux convenir au jeune compte tenu de son évolution. Elles seront au préalable définies et organisées dans le PIA du jeune.

Objectifs opérationnels	Actions programmées
<ul style="list-style-type: none"> <li>Continuer l'amélioration du PIA</li> </ul>	Informatiser et sécuriser le PIA <hr/> Mieux coordonner les actions à entreprendre dans le projet personnalisé de chaque jeune
<ul style="list-style-type: none"> <li>Insérer un volet nuit dans le PIA pour les internes en ayant besoin</li> </ul>	Mettre en place des réunions à chaque retour de vacances en présence des veilleurs de nuit, des chefs de service concernés et la direction

### >La prise en charge médicale et paramédicale

La surveillance médicale, le suivi psychiatrique et psychologique, et la rééducation concourent au bien de l'être du jeune. Une équipe de professionnels est chargée de la coordination de ces actions qui s'articulent autour :

- De la prise en charge globale du suivi médical
- De l'organisation des soins, des projets thérapeutiques
- De la liaison avec la famille
- De l'implication dans le projet éducatif.

#### Le service infirmerie

Ce service se charge d'assurer la permanence des soins au sein de la structure.

Il sera composé de deux équivalents temps plein. Sa compétence de principe est la distribution des médicaments mais cette distribution peut être faite dans certains cas par les professionnels encadrant les jeunes (période de transfert par exemple...). Les infirmiers participent aux synthèses des jeunes accueillis, il sera mis en place des ateliers de prévention pour les jeunes. Contrairement à ce qui avait été prévu par le précédent projet d'établissement, le service infirmerie continuera l'activité transport pour assurer une prise en charge sécurisée de jeunes ayant des problématiques

sanitaires telles que l'épilepsie.

#### L'orthophonie

Malgré les nombreuses tentatives et devant l'impossibilité récurrente de recruter un orthophoniste attaché à l'établissement, la direction a décidé d'allouer des crédits afin de permettre une prise en charge en orthophonie assurée par un professionnel du secteur libéral. L'objectif est de ne pas pénaliser les jeunes dont le projet nécessite ce type de prestations. La recherche d'un orthophoniste se poursuit.

Objectifs opérationnels	Actions programmées
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Service infirmerie</li> </ul>	<p>Associer le service transport en fonction des besoins médicaux des jeunes pour sécuriser leur prise en charge</p> <hr/> <p>Mettre en œuvre des actions d'éducation à la santé et de prévention à destination des jeunes</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recherche de personnel paramédical</li> </ul>	<p>Recruter un kinésithérapeute</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recruter un orthophoniste</li> </ul>	<p>Poursuivre les recherches renforcées d'orthophoniste</p> <hr/> <p>Coopération avec d'autres établissements, services médico-sociaux ou hospitalier afin de mutualiser l'orthophoniste</p>

### >La promotion de la bientraitance

L'établissement dispose d'un comité de promotion de la bientraitance composé de professionnels de l'IME provenant de services variés. Il se réunit une fois par mois et traite de sa propre initiative, ou sur la demande du directeur, de sujets touchant à la bientraitance dans l'accompagnement et la

prise en charge des enfants, adolescents et jeunes adultes accueillis à l'IME.

Le comité constitue une force de proposition majeure dans la recherche d'amélioration des pratiques professionnelles. Son planning et sa composition seront revus chaque année

afin d'avoir un groupe toujours dynamique et au complet. Il conviendra de veiller à renforcer la communication autour des actions et propositions du comité. Un bilan annuel de son activité permettra d'insister sur son rôle et son apport au sein de l'institution.

Objectifs opérationnels	Actions programmées
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer le rôle et les réflexions menés par le comité de promotion de la bientraitance</li> </ul>	<p>Améliorer la communication autour des actions et propositions élaborées par le comité</p> <hr/> <p>Rendre plus visibles les actions du comité de promotion de la bientraitance</p> <hr/> <p>Revoir, chaque fin d'année scolaire, sa composition et son calendrier pour l'année à venir pour garder une démarche dynamique</p> <hr/> <p>Faire un bilan annuel des actions menées par ce comité puis le diffuser aux professionnels</p>

## >La démarche d'amélioration continue de la qualité

Il existe au sein de l'établissement un comité « suivi démarche qualité et mise en œuvre du projet d'établissement ».

Les thématiques traitées par ce comité sont variées : le parcours de l'utilisateur, la per-

sonnalisation des prestations, les droits et participation des jeunes et des familles, l'organisation de l'établissement et les services généraux.

Par ailleurs, ce comité sera chargé du suivi et de la réactualisation de ce projet

d'établissement. Lors d'une réunion annuelle, il veillera à ce que l'institution œuvre en conformité avec les objectifs prévus par le document et pourra en cas de besoin le réactualiser afin qu'il soit conforme à la réalité.

15

Objectifs opérationnels	Actions programmées
<ul style="list-style-type: none"><li>• Evaluation et suivi du projet d'établissement</li></ul>	<p>Assurer par le comité le suivi et la réactualisation de ce projet d'établissement</p> <hr/> <p>Etablir chaque année le calendrier des réunions du groupe de travail chargé de ce suivi</p>

## >La recherche de l'amélioration des droits des usagers et de leur famille

### Les droits des usagers

L'IME veille au respect des droits des usagers et satisfait ainsi aux obligations de la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale. Est remis à chaque jeune lors de son admission **le livret d'accueil, le règlement de fonctionnement et la charte des droits et libertés de la personne accueillie.**

**Règlement de fonctionnement** : c'est un outil permettant la connaissance de l'organisation de l'institution et la définition des droits et des devoirs de l'utilisateur-citoyen.

Un groupe de travail, issu de la démarche d'amélioration continue de la qualité se réunit actuellement afin de réviser ce document. En amont de cette réactualisation deux thématiques spécifiques ont fait l'objet de réunions d'un groupe de travail : l'alimentation et la sexualité. L'objectif était d'avoir un point de vue institutionnel concerté et réfléchi sur ces thématiques qui seront ensuite reprises dans le règlement de fonctionnement.

### Les relations avec la famille

Les familles sont associées à la vie de l'établissement dès la phase d'accueil puisqu'une première visite de contact est suivie ensuite de rencontres avec les professionnels tout au long de la phase d'admission. Elles demeurent également associées à la prise en charge de leur enfant une fois celui-ci admis à l'IME :

- Présentation des projets de groupe une fois par an
- Journée portes ouvertes une fois par an

- Présentation des projets individualisés d'accompagnement aux familles une fois par an
- Relations téléphoniques diverses,
- Visite à domicile de l'Assistante Sociale (environ une fois par an) et accompagnement des familles dans leur

démarche (dossiers sociaux, orientation...) en cas de besoin. Enfin, sur certain groupe, un cahier de liaison permet d'assurer un maintien du lien avec les familles. En outre, a été créé un groupe de parole composé des parents de jeunes pris en charge à l'IME. Réuni autour

de deux psychologues de l'établissement, ce groupe de parole permet aux parents d'échanger entre eux sur les difficultés rencontrées avec leur enfant à domicile ou ailleurs. Il permet par ailleurs d'échanger sur leurs pratiques.

Objectifs opérationnels	Actions programmées
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Continuer à travailler en étroite collaboration avec les familles</li> </ul>	<p>Continuer à associer les familles aux moments importants de l'institution</p> <hr/> <p>Continuer le groupe de parole à destination des familles</p>

## >L'après IME

### Le service de suite

Le service de suite est défini à l'annexe XXIV au décret n° 89-798 du 27 octobre 1989 présentant les conditions techniques d'autorisation des établissements et des services prenant en charge des enfants ou adolescents présentant des déficiences intellectuelles ou inadaptés. L'établissement ou le service doit assurer l'accompagnement de l'insertion sociale et professionnelle de l'adolescent et du

jeune adulte à sa sortie. Afin d'apporter son appui au jeune et à sa famille, en liaison avec les services administratifs et sociaux compétents auxquels il ne se substitue pas, il apporte son concours aux démarches nécessaires pour faciliter l'insertion professionnelle et l'insertion sociale. Cet accompagnement court sur une durée minimum de trois ans.

Il permet de préparer chaque jeune à la sortie de l'établissement en liaison

avec la famille, l'équipe pluridisciplinaire, les instances extérieures et surtout d'en assurer le suivi ultérieur.

L'IME de Salernes confie cette mission à l'assistante sociale qui en sera la référente. Elle sera chargée, en partenariat avec le dernier éducateur référent du jeune, de la cohérence et de la pertinence de la prise en charge du jeune à sa sortie de l'IME.

Objectifs opérationnels	Actions programmées
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en place un service de suite</li> </ul>	<p>Inscrire le service de suite dans la vie institutionnelle de l'établissement</p> <hr/> <p>Positionner l'assistante sociale comme référent du service de suite</p> <hr/> <p>Définir clairement les missions incombant au référent responsable du service de suite</p> <hr/> <p>Créer un binôme entre le dernier éducateur référent et l'assistante sociale pour une meilleure connaissance du jeune afin de préparer au mieux sa sortie</p>

## Chapitre 4 : les moyens

### >La gestion des ressources humaines

#### L'équipe de l'IME

L'équipe actuelle est composée d'environ 80 agents, dont 56 fonctionnaires hospitaliers complétée par une quinzaine d'agents contractuels répartis entre les services généraux (administration, services techniques, restauration, entretien des locaux, chauffeurs), éducatifs (éducateurs spécialisés, moniteurs éducateurs...), médicaux et paramédicaux (psychiatre, infirmière, aide-soignante...). A cela s'ajoutent 7 professeurs des écoles spécialisés et un directeur qui relèvent de l'Education nationale

Aujourd'hui ce sont les chefs de service qui coordonnent les PIA : pour sécuriser et coordonner les PIA la création d'un demi-poste de secrétariat éducatif auprès des chefs de service de la SEES et de la SIPFP pourra être créée. Il sera chargé du secrétariat du service éducatif, de la saisie informatique des PIA, et de la gestion du dossier informatisé des usagers, des plannings des agents du service, de la traçabilité du courrier éducatif et de l'organisation des transports.

#### L'accueil et le recrutement

La procédure de recrutement des professionnels, fonctionnaires ou contractuels, sera complétée dans le respect des dispositions relevant du statut général de la fonction publique et du statut particulier de la fonction publique hospitalière. Ainsi, la procédure intègre systématiquement, conformément aux préconisations du précédent projet d'établissement, la demande du casier judiciaire et du permis de conduire de tout nouvel agent. En outre, un livret d'accueil du personnel est en cours de finalisation. Il sera remis à chaque professionnel en poste et à chaque personne nouvellement recrutée.

Les fiches de poste seront réactualisées pour correspondre à la réalité des tâches effectuées par les agents et à l'évolution de l'institution.

S'agissant des postes vacants pour lesquels les recrutements demeurent difficiles (orthophoniste, psychomotricien ...), la direction veillera à renouveler les candidatures régulièrement.



#### La formation professionnelle

La formation professionnelle continue se poursuivra et sera encouragée qu'il s'agisse des formations en groupe ou individuelles. Conformément aux textes, le plan de formation est soumis pour avis au CTE qui vient d'être élu. De plus, les visites d'autres établissements médico-sociaux seront intégrées au plan de formation pour permettre aux agents d'interroger leurs pratiques et d'avoir d'autres exemples de prise en charge.

#### Valoriser le service de nuit

Ce service est important au vu du nombre de places d'internat proposé à l'IME de Salernes, de la complexité des situations (et notamment avec l'ouverture de l'internat TSA) et de la montée en charge de l'accueil séquentiel de certains jeunes la nuit.

L'équipe de veilleurs de nuit est aujourd'hui composée d'une aide-soignante, d'une monitrice éducatrice et d'une éducatrice spécialisée.

Objectifs opérationnels	Actions programmées
<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcer l'équipe administrative</li> </ul>	Créer un temps partiel de secrétariat administratif par redéploiement de crédit
<ul style="list-style-type: none"> <li>Informier et former les professionnels</li> </ul>	<p>Remise à chaque nouvel agent d'un livret d'accueil et à chaque stagiaire un livret d'accueil et de recommandations</p> <hr/> <p>Proposer chaque année une formation sécurité incendie pour que tous les professionnels soient toujours à jour</p> <hr/> <p>Former les nouveaux agents sur la prise en charge de l'autisme</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Valoriser les compétences</li> </ul>	<p>Réactualiser les fiches de poste</p> <hr/> <p>Renouveler, comme prévu au CHSCT en 2014, l'enquête à destination des agents sur les conditions de travail avec l'intervention d'un psychologue extérieur</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Valoriser le service de nuit</li> </ul>	<p>Rédiger un projet de service relatif à la nuit par les veilleurs et le présenter aux familles le jour de la présentation aux familles</p> <hr/> <p>Créer dans le PIA un volet nuit pour les jeunes en ayant besoin</p> <hr/> <p>Favoriser les transmissions et les liaisons avec les équipes de jour</p> <hr/> <p>Mettre en place des réunions à chaque retour de vacances en présence des veilleurs de nuit, des chefs de service concernés et la direction</p> <hr/> <p>Lancer une réflexion sur la vidéosurveillance des unités décentralisées (par exemple hébergement appartement Terrasse)</p>

## >Les prestations logistiques

### Le service hôtelier

L'établissement propose plusieurs types d'hébergement : l'internat réparti en 7 groupes, le semi-internat et l'internat séquentiel. L'internat séquentiel a été créé au

sein de l'établissement pour répondre à un besoin d'autonomisation croissante des jeunes en vue de leur projet de sortie et d'orientation. L'ouverture de l'internat TED destiné à accueillir

les enfants atteints de TED a permis de proposer une palette de prise en charge plus diversifiée pour ce type de public.

### Les différentes prestations : restauration, lingerie buanderie, nettoyage

L'IME assure en interne une prestation restauration. Une équipe de 4 agents préparent quotidiennement les repas du déjeuner et du dîner (en liaison froide) pour l'ensemble des jeunes de l'établissement. L'équipe dispose d'une cuisine neuve répondant à la norme HACCP. Il serait intéressant d'envisager la création d'une cuisine centrale commune aux EHPAD de Salernes et Aups, au Foyer logement, à l'école primaire de Salernes et l'IME. L'objectif étant de rationaliser les coûts en effectuant des économies d'échelle.

Avec l'ouverture des nouveaux ateliers professionnels, l'atelier préprofessionnel de lingerie buanderie,

qui s'occupe notamment du nettoyage des tenues des professionnels de l'IME, le circuit du linge est respecté. Il s'agit désormais de mettre en place les normes HACCP. Une équipe d'entretien assure le nettoyage des locaux et de l'ensemble des équipements quotidiennement.

### Le service transport

L'IME du Haut Var satisfait à l'obligation de transport des usagers de leur domicile à l'établissement. Cette prestation représente un poste important dans le budget de l'établissement qui est propriétaire d'un parc de véhicules important pour assurer cette mission. Dans l'organisation des trajets, le temps de transport pour chaque jeune est intégré de sorte que ceux-ci ne souffrent pas ou peu de la longueur des déplacements. Il conviendra

de veiller à la remontée et à la transmission d'informations entre le binôme chargé du transport (chauffeur / accompagnateur) et l'équipe éducative. Ces informations revêtent une grande importance tant pour la prise en charge des jeunes que dans le soutien au service transport dans l'appréhension de leur mission. Les chauffeurs doivent aussi bénéficier de formation leur permettant de mieux appréhender le comportement des jeunes.

Par ailleurs, le parc de véhicules de l'établissement est à la disposition des services éducatifs dans le cadre des activités proposées aux jeunes dans le respect des procédures. L'utilisation des véhicules se fait sous l'égide des chefs de service éducatif.

Objectifs opérationnels	Actions programmées
<ul style="list-style-type: none"> <li>Mutualisation d'une cuisine centrale</li> </ul>	Etude de la faisabilité pour la création d'une cuisine centrale sur la commune de Salernes (EHPAD de Salernes et Aups, Foyer logement, école primaire de Salernes et l'IME)

### >Un partenariat renforcé avec l'ESAT du Haut var

A sa création, l'ESAT du Haut Var s'est appuyé sur les ressources de l'IME et notamment sur son personnel administratif. Aujourd'hui les

coopérations vont dans les deux sens : mise à disposition du personnel de l'ESAT dans certains services (entretien des locaux), entretien des linges plats de l'IME etc... Il s'agit désormais de formaliser ces coopérations et de permettre une répartition réelle des charges dé-

coulant des services et prestations effectuées entre les deux structures. De plus, dans un souci de transparence et d'économie la mutualisation des moyens sera renforcée.

Objectifs opérationnels	Actions programmées
<ul style="list-style-type: none"> <li>Formaliser le partenariat avec l'ESAT du Haut var</li> </ul>	<p>Cadrer toutes les coopérations et mutualisations</p> <hr/> <p>Affiner les procédures de remboursement des échanges entre structures</p>

## >La communication interne et externe

### La communication interne

L'IME du Haut Var dispose de différents outils de communications internes : réunions, notes de service, cahiers ou encore serveur commun. La communication interprofessionnelle constitue un vecteur essentiel au bon fonctionnement de l'établissement. Tous les professionnels sont concernés, quel

que soit leur service d'appartenance. Les efforts déployés par l'IME pour offrir une prise en charge de qualité ne peuvent s'exonérer d'une démarche commune de l'ensemble des acteurs. Ainsi, la communication interprofessionnelle demeurera fortement encouragée et favorisée par la direction.

De plus, la mise en place d'un PIA informatisé pourra permettre une meilleure communication entre professionnels éducatifs car les documents seront plus accessibles.

### La communication externe

L'établissement s'est doté d'outils de communication externe qui ont été ou sont en cours de révision : le site internet de l'établissement et les plaquettes de présentation des services éducatifs. La journée des familles et l'ouverture récente du restaurant d'application aux clients permet aux familles et à l'extérieur de venir à l'IME pour un moment convivial.

En outre, l'IME du Haut Var est également implanté

dans le secteur médico-social de la région PACA par le biais de sa participation aux réunions du Groupement technique des directeurs du Var (GTD), regroupant les établissements accueillant des enfants ou adolescents handicapés, et de l'association régionale représentant les institutions sociales et médico-sociales (ARRISMS) réunissant les établissements publics du secteur social et médico-social de la région.

Le site internet est actuellement en cours de refonte afin d'avoir une même interface entre les différents sites des structures médico-sociales des Etablissements médico-sociaux du Haut var (IME, SESSAD et ESAT) et des blogs des groupes éducatifs de l'IME. L'objectif est d'avoir un site attractif et proposant des informations à jour.

Le site sera plus fonctionnel et la réactualisation sera plus simple grâce à une formation des professionnels des différentes structures.

Objectifs opérationnels	Actions programmées
<ul style="list-style-type: none"> <li>Poursuivre l'amélioration de la communication interne</li> </ul>	Améliorer les systèmes de communication
<ul style="list-style-type: none"> <li>Informatiser le PIA</li> </ul>	Mise en concurrence et acquisition d'un logiciel
<ul style="list-style-type: none"> <li>Refonte du site internet</li> </ul>	Former certains professionnels à sa mise à jour <hr/> Créer une interface commune à toutes les structures : IME, SESSAD et ESAT
<ul style="list-style-type: none"> <li>Continuer les coopérations et l'ouverture sur l'extérieur</li> </ul>	Renforcer les coopérations déjà établies <hr/> Favoriser les coopérations avec le secteur adulte <hr/> Favoriser les mises en stage de professionnels à l'IME ou l'ESAT

## Le plan d'action du projet d'établissement

Objectifs opérationnels	Actions programmées	Date prévisionnelle de réalisation
<b>CHAPITRE 2 : LA STRATEGIE DE L'ETABLISSEMENT</b>		
Améliorer les pratiques en tenant compte des différentes démarches passées	<p>Mettre en œuvre les préconisations de l'évaluateur externe</p> <hr/> <p>Renouveler les enquêtes de satisfaction à destination des familles tous les trois ans</p>	<b>2017</b>
Coopérer avec les acteurs extérieurs pour favoriser une prise en charge diversifiée	<p>Se mettre en lien avec la commission d'orientation de la CDA PH pour proposer de mettre en place une orientation multiple</p> <hr/> <p>Trouver des partenariats avec d'autres établissements médico-sociaux</p> <hr/> <p>Se mettre en lien avec l'inspection académique pour établir une convention entre un établissement de l'Education nationale et l'IME afin de permettre une prise en charge séquentielle et alternée de jeune</p>	<b>A partir de 2015</b>
Envisager de nouvelles tarifications	<p>Se porter volontaire comme site d'expérimentation pour une éventuelle nouvelle tarification des IME</p> <hr/> <p>Renouveler les demandes de signature de CPOM</p>	<p><b>2016</b></p> <p><b>2015</b></p>
Promouvoir le CVS	Au moment de l'admission et de la délivrance des documents obligatoires prévus la loi du 2 janvier 2002, rappeler oralement le rôle et le mode de participation des familles et des jeunes au CVS.	<b>A partir de 2015</b>
Suivi du Projet d'établissement	Mettre en place un comité de suivi démarche qualité, chargé aussi de réactualiser le Projet d'établissement. Il se réunira une fois par an, afin de faire le bilan et permettre l'adéquation entre le Projet d'établissement et la réalité. Ce groupe de travail pourra modifier le document si besoin est.	<b>A partir de 2015</b>

<p><b>Améliorer les pratiques en tenant compte des différentes démarches passées</b></p>	<p>Mettre en œuvre les préconisations de l'évaluateur externe</p> <hr/> <p>Renouveler les enquêtes de satisfaction à destination des familles tous les trois ans</p> <hr/> <p>Maintenir les enquêtes pour les entrants et les sortants tous les ans</p>	<p><b>A partir de 2015</b></p>
<p><b>Développer le projet de prise en charge</b></p>	<p>Lancer une réflexion sur la création d'une unité de vie de quatre garçons</p>	<p><b>2017</b></p>
<p><b>Créer une unité délocalisée pour la rentrée scolaire 2016</b></p>	<p>Monter le projet dès la rentrée 2015 en recherchant les locaux et mettant en place un partenariat progressif</p>	<p><b>Rentrée 2015</b></p>
<p><b>Promouvoir les activités pratiquées à l'IME et notamment le restaurant d'application</b></p>	<p>Créer la 1<sup>ère</sup> édition de Master chef des restaurants d'application</p>	<p><b>2015</b></p>
<p><b>Continuer les échanges avec les autres établissements sociaux et médico-sociaux</b></p>	<p>Convention de coopération avec des établissements pour adultes pour mieux préparer la sortie des jeunes adultes</p> <hr/> <p>Continuer à recevoir les professionnels en stage (AMP ...)</p> <hr/> <p>Continuer à favoriser les stages des jeunes dans d'autres établissements et recevoir les jeunes d'autres institutions à l'IME</p> <hr/> <p>Mettre dans le plan de formation des professionnels des visites d'autres établissements dans l'objectif de s'enrichir de la rencontre d'autres exemples et d'autres pratiques</p>	<p><b>A poursuivre</b></p>
<p><b>Signature d'un GCSMS avec l'hôpital psychiatrique de Pierrefeu</b></p>	<p>Signature du GCSMS avec le secteur psychiatrique pour, dans un premier temps, aider à la formation des professionnels et à les sensibiliser aux problématiques psychiatriques rencontrées chez certains jeunes.</p>	<p><b>2016/2017</b></p>

<p><b>Professionalisation accrue de la SIPFP</b></p>	<p>Mise en place de signalétiques afin de baliser les locaux et de rendre visible les normes applicables</p> <hr/> <p>Définir des processus en intégrant des règles liées à l'hygiène (Norme HACCP) et la sécurité</p> <hr/> <p>Créer un livret de compétences professionnelles pour les jeunes</p> <hr/> <p>Instaurer et respecter les règles préparant au mieux au monde du travail : respect des horaires, temps de pause défini et dans un lieu prévu à cet effet</p> <hr/> <p>S'appuyer sur l'ESAT de Salernes pour la mise en place de process</p> <hr/> <p>Mutualiser les formations avec l'équipe de professionnel de l'ESAT</p>	<p><b>2016-2017</b></p>
<p><b>Faire de la SIPFP un véritable centre de formation</b></p>	<p>Mettre en place des coopérations avec l'extérieur et notamment le milieu scolaire ordinaire (ULIS Collège et lycée)</p>	
<p><b>Développer le SESSAD</b></p>	<p>Inscrire le SESSAD CFA à un organisme de formation professionnel afin de pouvoir dispenser des formations aux organismes extérieurs</p> <hr/> <p>Créer des places à titre expérimental, pour accompagner des jeunes provenant de collège ou lycée du secteur</p> <hr/> <p>Répondre à l'appel à projet proposant la création de 12 places répondant à la problématique des 16-25 ans</p> <hr/> <p>Installation de locaux à Draguignan</p>	<p><b>2016</b></p> <p><b>2015</b></p> <p><b>Au moment de sa sortie 2015 ou 2016</b></p> <p><b>2016</b></p>

<b>CHAPITRE 3 : LE PROJET D'ACCOMPAGNEMENT ET DE PRISE EN CHARGE</b>		
<b>Continuer l'amélioration du PIA</b>	Informatiser et sécuriser le PIA <hr/>	<b>2017</b>
	Mieux coordonner les actions à entreprendre dans le projet personnalisé de chaque jeune	<b>A partir de 2015</b>
<b>Insérer un volet nuit dans le PIA pour les internes en ayant besoin</b>	Mettre en place des réunions à chaque retour de vacances en présence des veilleurs de nuit, des chefs de service concernés et la direction	<b>A partir de 2015</b>
<b>Service infirmerie</b>	Poursuivre l'activité transport du service infirmerie <hr/>	<b>2015</b>
	Mettre en place et assurer des missions de prévention de la santé auprès des jeunes	<b>2015</b>
<b>Recherche de personnel paramédical</b>	Recrutement d'un kinésithérapeute	<b>2015</b>
<b>Recruter un orthophoniste</b>	Recherche renforcée d'un orthophoniste <hr/>	
	Coopération avec d'autres établissements, services médico-sociaux ou hospitalier afin de mutualiser l'orthophoniste	<b>A partir de 2015</b>
<b>Renforcer le rôle et les réflexions menés par le comité de promotion de la bientraitance</b>	Améliorer la communication autour des actions et propositions élaborées par le comité <hr/>	
	Rendre plus visibles les actions du comité de promotion de la bientraitance <hr/>	<b>A partir de 2015</b>
	Revoir, chaque fin d'année scolaire, sa composition et son calendrier pour l'année à venir pour garder une démarche dynamique <hr/>	
	Faire un bilan annuel des actions menées par ce comité puis le diffuser aux professionnels	
<b>Mettre en place un service de suite</b>	Inscrire le service de suite dans la vie institutionnelle de l'établissement <hr/>	

	<p>Positionner l'assistante sociale comme référent du service de suite</p> <hr/> <p>Définir clairement les missions incombant au référent responsable du service de suite</p> <hr/> <p>Créer un binôme entre le dernier éducateur référent et l'assistante sociale pour une meilleure connaissance du jeune afin de préparer au mieux sa sortie</p>	<b>2016</b>
<b>CHAPITRE 4 : LES MOYENS</b>		
<b>Renforcer l'équipe administrative</b>	Créer un temps partiel de secrétariat administratif si les moyens alloués le permettent	<b>2017</b>
<b>Informier et former les professionnels</b>	Remise à chaque nouvel agent d'un livret d'accueil et à chaque stagiaire un livret d'accueil et de recommandations	<b>2016</b>
	Proposer chaque année une formation sécurité incendie pour que tous les professionnels soient toujours à jour	<b>2015</b>
	Former les nouveaux agents sur la prise en charge de l'autisme	<b>A partir de 2015</b>
<b>Valoriser les compétences</b>	<p>Réactualiser les fiches de poste</p> <hr/> <p>Renouveler, comme prévu au CHSCT en 2014, l'enquête à destination des agents sur les conditions de travail en y associant un psychologue extérieur</p>	<b>2015</b>
<b>Valoriser le service de nuit</b>	Rédiger un projet de service relatif à la nuit par les veilleurs et le présenter aux familles le jour de la présentation aux familles	<b>A partir de 2015</b>
	Créer dans le PIA un volet nuit pour les jeunes en ayant besoin	<b>A partir de 2015</b>
	Favoriser les transmissions et les liaisons avec les équipes de jour	<b>A partir de 2015</b>
	Mettre en place des réunions à chaque retour de vacances en présence des veilleurs de nuit, des chefs de service concernés et la direction	<b>A partir de 2015</b>

	Lancer une réflexion sur la vidéosurveillance des unités décentralisées (par exemple hébergement appartement Terrasse)	<b>2016</b>
<b>Mutualisation d'une cuisine centrale</b>	Etude de la faisabilité pour la création d'une cuisine centrale sur la commune de Salernes (EHPAD de Salernes et Aups, Foyer logement, école primaire de Salernes et l'IME)	<b>2018</b>
<b>Formaliser le partenariat avec l'ESAT du Haut var</b>	Cadrer toutes les coopérations et mutualisations Affiner les procédures de remboursement des échanges entre structures	<b>2017</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Poursuivre l'amélioration de la communication interne</b></li> </ul>	Améliorer les systèmes de communication	<b>2016</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Informatiser le PIA</b></li> </ul>	Mise en concurrence et acquisition d'un logiciel	<b>2017</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Refonte du site internet</b></li> </ul>	Former certains professionnels à sa mise à jour Créer une interface commune à toutes les structures : IME, SESSAD et ESAT	<b>2015</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Continuer les coopérations et l'ouverture sur l'extérieur</b></li> </ul>	Renforcer les coopérations déjà établies Favoriser les coopérations avec le secteur adulte Favoriser les mises en stage de professionnels à l'IME ou l'ESAT	<b>2016</b>

## Annexe 1 : Tableau des actions prévues par le Projet d'établissement 2010-2014

Actions prévues	Réalisées	Non réalisées	A poursuivre dans le nouveau projet d'établissement
<b>Partie 2 : la stratégie de l'établissement</b>			
Ouvrir les groupes des plus de 14 ans à la mixité	OK		
Mise en place de l'unité TED	OK : création de trois groupes		
Poursuivre la coopération et l'ouverture sur l'extérieur	OK		GCSMS avec l'hôpital Psychiatrique de Pierrefeu
Réhabiliter l'aile est de l'établissement	OK		
Améliorer des locaux : SEES, SIPFP, internat des plus de 18 ans	OK		
Changement dans le fonctionnement du Sessad - CFA-FA			Elargir le champ des coopérations, créer des places de SESSAD Pro, répondre aux appels à projet
Unité TED : construction d'internat : Construction d'un d'internat de 8 places + 2 places d'accueil séquentiel	OK		
<b>Partie 3 : Le projet d'accompagnement et de prise en charge</b>			
Nouvelle procédure d'élaboration du PIA	OK		Poursuivre l'amélioration de la procédure d'élaboration
Réorganiser les internats : développement de l'accueil séquentiel et mise en place d'internat de niveau	OK		

<b>Favoriser les liens entre internat et externat Améliorer le projet éducatif</b>	OK		
<b>Renforcer et valoriser la place des ateliers transversaux dans l'individualisation de la prise en charge</b>	OK		
<b>Renforcer les liens entre les services médicaux, paramédicaux et de prise en charge psychologique et le reste des professionnels</b>	OK		
<b>Proposer des prestations médicales, paramédicales et de prise en charge psychologique adaptées</b>			A poursuivre
<b>Recentrer les missions de l'infirmier</b>	OK		Conservation de l'activité transport
<b>Améliorer l'accompagnement à l'orientation des jeunes accueillis à l'IME</b>			A poursuivre
<b>Définir le service de suite (mission, etc. .)</b>		Non réalisé	A définir dans ce projet d'établissement
<b>Veiller à l'amélioration de la bientraitance</b>	OK		Poursuivre les actions en faveur de la promotion de la bientraitance
<b>Améliorer les relations avec la famille et les droits des usagers</b>			
<b>Partie 4 : les moyens</b>			
<b>Poursuivre et évaluer la formation professionnelle</b>			A poursuivre

<b>Mieux définir les responsabilités juridiques</b>			
<b>Améliorer les conditions de travail : prévoir un support de préparation aux entretiens d'évaluation, réfléchir sur les temps de préparation du personnel éducatif, construire un livret d'accueil pour les agents</b>	Ok pour le support de préparation aux entretiens		Terminer le livret d'accueil et le diffuser systématiquement aux nouveaux professionnels au moment de leur entrée et au reste du personnel
<b>Recrutement prévisionnel : orthophoniste,</b>			Continuer la recherche d'un orthophoniste
<b>Réorganisation de l'administration de l'IME en lien avec l'ESAT</b>			Définir clairement les
<b>Création d'une unité de semi-internat et d'un internat pour les jeunes atteints de TED</b>	OK		
<b>Poursuivre les efforts de communication externe</b>			OK
<b>Exécution du PE : constituer les groupes chargés de l'exécution et du suivi du projet d'établissement</b>			A réaliser
<b>Enquête de satisfaction à destination des familles</b>	OK		Déterminer la fréquence d'envoi de ces enquêtes
<b>Evaluation externe préparer et procéder à la 1ère évaluation externe de l'IME</b>	Ok		Appliquer les préconisations de l'évaluateur externe
<b>Démarche qualité : poursuivre la démarche qualité</b>			A poursuivre

## Annexe 2 : La démarche d'élaboration du projet d'établissement

Pour élaborer ce projet d'établissement, un groupe de travail a été créé après l'appel à candidature auprès des professionnels de l'établissement. L'objectif était d'avoir un maximum de service représenté.

Ce comité de pilotage était composé de :

- M. ABELSADOR, enseignant de l'école spécialisée
- Mme ALLARD, assistante sociale
- Mme AUTHIEU, éducatrice spécialisée de la SEES
- Mme FIORITO, éducatrice spécialisée de la SAES
- Mme LEPICOUCHE, psychologue
- Mme PIOTTO, monitrice éducatrice de la SEES
- Mme TORNATO, monitrice éducatrice de la SIPFP
- Mme VO CONG TRI, secrétaire.

Le comité de pilotage a été aminé et dirigé par Mme Keïta, élève directrice en stage à l'IME. Le groupe de travail s'est réuni 7 fois entre le 16 janvier et le 15 juin. Les ordres du jour et compte rendu étaient disponibles sur le serveur commun de l'établissement. Une page libre dédiée à la communication entre les membres du groupe a aussi été créée sur le serveur commun afin de pouvoir échanger entre les réunions.

Un retour régulier a été fait auprès de la direction afin d'avoir une adhésion de cette dernière à tous les axes d'amélioration et d'évolution proposés par ce comité de pilotage.

Pour correspondre aux recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM, à savoir la participation d'un maximum d'acteurs, des réunions avec les différents services de l'IME non représentés ont été mise en place par Mme KÉÏTA :

- Avec le SESSAD le 5 février
- Avec le service infirmerie le 19 février
- Avec les veilleurs de nuit le 27 mars
- Avec la responsable de l'entretien des locaux le 21 avril
- Avec le responsable des services techniques et transport le 30 avril

Ces réunions ont permis d'enrichir les débats et d'inclure différents points de vue et remarques pertinents.

Par ailleurs, un courrier a été envoyé à l'Agence régionale de santé, autorité de tarification et de contrôle, afin d'exposer les enjeux stratégiques repérés par l'établissement, en cohérence avec le schéma régional d'organisation médico-social.

Enfin, une enquête de satisfaction a été envoyée à toutes les familles des jeunes accueillis à l'IME (**Cf. annexe n°3**). Y étaient intégrées, en plus des questions générales, des questions spécifiques concernant précisément le Projet d'établissement (principalement ces principaux enjeux). L'objectif était de connaître l'avis des familles sur ces sujets et d'avoir un retour sur le fonctionnement général de l'établissement.

Le comité de suivi chargé de s'assurer de la mise en œuvre et du suivi du projet d'établissement va être mise en place. Ce comité est intitulé : « comité de suivi démarche qualité et mise en œuvre du Projet d'établissement ». Une note de service appelant les professionnels volontaires à participer à ce comité a été diffusée. Il pourra être composé par les membres du comité de pilotage.

Au moins une fois par an, ce comité évaluera la mise en place des plans d'actions et présentera les réalisations de l'année passée ainsi que les projets à mettre en œuvre pour l'année à venir. Des modifications pourront être apportées au document afin qu'il soit conforme aux évolutions de l'établissement. Le cas échéant, ces modifications seront apportées sous forme d'amendements en annexe.

Le document, une fois finalisé et validé par le comité de pilotage, a été mis à la disposition de tous les professionnels afin qu'ils puissent faire des remarques.  
Par la suite le document sera présenté en conseil de la vie sociale (CVS) et en conseil d'administration (CA).

## Annexe 3 : Analyse de l'enquête de satisfaction à destination des familles

Nombre de questionnaires envoyés : 117

Nombre de réponses reçus : 44

Taux de participation : 37.60%

### Répartition des retours :

-3 ans	+ 3 ans	+ 5 ans	+10 ans
36.59	9.75	41.46	12.20

33

### Les questions relatives à l'organisation de l'IME (Q2 Q3 Q16) :

	Q 2 : Phase d'accueil	Q 3 : identif. des sections	Q 16 : identif. Et dispo du coordonnateur	Moyenne
	65.85%	21.63%	51.35%	46%
	24.39%	45.94%	29.73%	34.23%
	4.88%	13.51%	8.11%	8.11%
	0%	16.22	2.70%	6.3%
Non renseigné	4.87%	2.70	8.11%	5.40%

Globalement, les familles ayant répondu à l'enquête sont satisfaites de la phase d'accueil et arrivent à identifier les sections de l'IME ainsi que le coordonnateur de projet de leur enfant, ils le trouvent disponible.

**Les questions relatives à la prise en charge du jeune par la structure (Q5 Q6 Q7 Q8 Q9):**

	Q 5 : Connaissance du PIA	Q6 : Accompagnement éducatif	Q 7 : Accompagnement pédagogique	Q 8 : Prise en charge thérapeutique	Moyenne
	47.62%	61.90%	47.62%	40.48%	49.41%
	42.86%	28.57%	35.71%	35.71%	35.71%
	4.76%	4.76%	11.90%	19.05%	10.12%
	0%	0%	4.76%	4.76%	2.38%
NR	4.76%	4.76%	0%	0%	3.73%

**Droits et obligations (Q10 Q12 Q14 Q15)**

	Q 10 : Soutien juridique	Q 12 : explication des outils de la loi 2002-2	Q 14 : information sur les droits et obligations	Q 15 : CVS	Moyenne
	50%	40.48%	38.10%	26.19%	38.69%
	33.33%	45.24%	45.24%	45.24%	42.26%
	4.76%	7.14%	14.29%	23.81%	12.5%

	0%	4.76%	0%	2.38%	1.79%
NR	7.14%	2.38%	2.38%	2.38%	3.57%

### Les prestations proposées par l'IME (Q11 Q17 Q18)

35

	Q 11 : Lieux de vie	Q 17 : Menus	Q 18 : Transports	Moyenne
	52.38%	57.14%	66.67%	58.73%
	35.71%	23.81%	21.43%	26.98%
	4.72%	7.14%	7.14%	6.33%
	0%	0%	2.38%	0.79%
NR	7.14%	9.52%	2.38%	6.35%

### La communication (Q 13 Q 19)

	Q 13 Site internet	Q 19 Les moyens d'information et de communication	Moyenne
	33.33%	54.76%	44.05%

	33.33%	35.71%	34.52%
	11.90%	2.38%	7.14%
	0%	0%	0%
NR	21.43%	7.14%	14.29%

4. Estimez-vous que votre avis et vos souhaits pour votre enfant sont suffisamment pris en compte ?



20. Estimez-vous être suffisamment informés sur les modalités d'accueil dans les structures pour enfants, adolescents ou adultes, après l'IME de Salernes ?



21. Quelle est votre perception de l'évolution générale de l'établissement ?



## Le projet d'établissement

1- Connaissez-vous l'existence du service de suite (obligation pour l'IME de suivre les jeunes 3 ans après leur sortie de l'établissement) ?

Oui 11.90%  Non 80.95%

2- Pour les internes, l'insertion d'un paragraphe concernant les nuits dans le PIA et la mise en place d'un professionnel référent pour la nuit vous paraît-il souhaitable ?

Oui 69.05%  Non 7.42%

A noter ici un taux important d'absence de réponses : 21.43%

3- Que pensez-vous du projet de création d'un groupe délocalisé de l'IME dans les locaux d'un établissement scolaire de Draguignan (en vue de réduire le temps de trajet de certains jeunes tout en maintenant un accompagnement similaire à celui de l'IME) ?

Très intéressante 21.43%  Intéressante 52.38%  Pas intéressante 19.05%

4- Pensez-vous que le développement d'un SESSAD-Pro (service qui propose un accompagnement pour les 16-25 ans dans leurs recherches professionnelles) est-il souhaitable ?

Oui 92.86%  Non 7.14%

5- Une coopération avec le secteur pédopsychiatrique (mise en place de convention avec un hôpital psychiatrique de la région) est-elle souhaitable ?

Oui 42.86  Non 45.24

6- Souhaiteriez-vous participer au groupe de suivi de réalisation du projet d'établissement ?

Oui 30.95%  Non 57.14 %

7- Avez-vous un projet qui pourrait être intégré au Projet d'établissement ?

Oui 7.14%  Non 80.95%

Retour PE :

- Il est proposé de créer un centre aéré pendant les vacances scolaires car les possibilités d'accueil dans d'autres structures n'existent pas.
- Ne pas mettre de télévision dans les internats
- Création d'unité délocalisée : risque de confusion avec les CLIS, regard des autres jeunes compliqués.
- Proposé de parler de la sexualité
- Mieux étudier la nature et les espace vert